

SL - ATHENA TRIMESTRIEL BNP JUILLET 2026

Indexé à l'action BNP PARIBAS (l'« Action »)

- **Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾.**
- **Émetteur :** Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings AA-)⁽²⁾. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'Émetteur. L'Émetteur peut faire l'objet d'une substitution par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, dans les conditions décrites dans le prospectus de base. Elle pourrait ainsi se faire sans le consentement des investisseurs.
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**
- **Durée d'investissement conseillée : 8 ans** (hors activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽³⁾).
- **Devise : EUR**
- **Éligibilité :** contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte et compte-titres. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si les titres de créance sont revendus avant la Date de Remboursement Final. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Notations en vigueur au 3 juin 2026. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

⁽³⁾ Le mécanisme de remboursement automatique anticipé et ses conditions sont détaillés dans cette brochure (pages 2 et 6).

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE).





À la Date de Constatation Initiale du 31 juillet 2026, on observe le niveau de clôture de l'Action et on le retient comme Niveau Initial.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé

- Des trimestres 4 à 31, à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 90% de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

$$\begin{aligned} & \text{L'intégralité du capital initial} \\ & + \\ & \text{Un gain de 2,50\% par trimestre écoulé depuis l'origine} \\ & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel (« TRA ») net maximum de 8,73\%⁽³⁾)} \end{aligned}$$

- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, le produit continue jusqu'à l'échéance.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'issue du trimestre 32, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, dans le cas où le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Action :

- CAS FAVORABLE** : Si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 90% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ :

$$\begin{aligned} & \text{L'intégralité du capital initial} \\ & + \\ & \text{Un gain de 2,50\% par trimestre écoulé depuis l'origine, soit au total 180\% du capital initial} \\ & \text{(soit un TRA net de 6,52\%⁽³⁾)} \end{aligned}$$

- CAS MÉDIAN** : Si le niveau de l'Action est supérieur à 50% de son Niveau Initial mais inférieur à 90% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ :

$$\begin{aligned} & \text{L'intégralité du capital initial} \\ & \text{(soit un TRA net de -1,00\%⁽³⁾)} \end{aligned}$$

- CAS DÉFAVORABLE** : Si le niveau de l'Action est inférieur à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Final⁽¹⁾ :

$$\begin{aligned} & \text{La Valeur Finale de l'Action⁽⁴⁾} \\ & \text{(soit un TRA net négatif)} \end{aligned}$$

Dans ce scénario, l'investisseur subit **une perte en capital** qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

⁽¹⁾ Le détail des dates figure en page 6 de la présente brochure.

⁽²⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽³⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽⁴⁾ La Valeur Finale de l'Action à l'échéance est exprimée en pourcentage de son Niveau Initial.

Avantages

- Du trimestre 4 à 31, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 90% de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré d'un gain de 2,50% par trimestre écoulé depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,73%⁽²⁾).
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 90% de son Niveau Initial⁽³⁾ à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Final le capital initial majoré d'un gain de 2,50% par trimestre écoulé depuis l'origine, soit un total de 180%. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à 6,52%⁽²⁾.
- À l'échéance, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à minima le capital initial à la Date de Remboursement Final. Le Taux de Rendement Annuel net est alors au minimum égal à -1,00%⁽²⁾.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le scénario le plus défavorable, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. **En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marchés du jour.** Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 32 trimestres en fonction de l'évolution de l'Action.
- L'investisseur ne peut bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un TRA net maximum de 8,73%⁽²⁾).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque lié au remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement versés par l'action BNP PARIBAS.**

Principaux facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du prospectus de base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.
- **RISQUE DE CRÉDIT** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.
- **RISQUE DE MISE EN RÉOLUTION** : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **RISQUE LIÉ À L'INFLATION** : Si un contexte économique caractérisé par un niveau d'inflation élevé se produisait pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

⁽¹⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC.

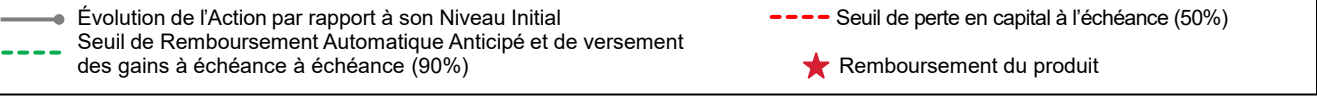
⁽²⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ La détermination du Niveau Initial figure en page 2.



ILLUSTRATIONS

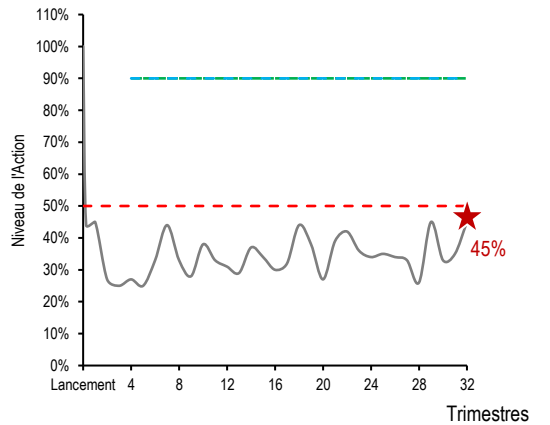
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.



SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Action fortement baissière à long terme

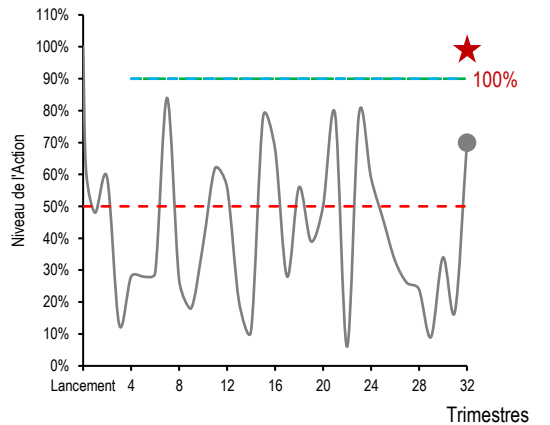
- Aux Dates de Constatation Trimestrielle, des trimestres 4 à 31, l'Action clôture en dessous de 90% de son Niveau Initial : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.
- À l'échéance, l'Action clôture à 45% de son Niveau Initial (soit une baisse de 55%) et donc en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors à la Date de Remboursement Final, 45% du capital initial, ce qui correspond à un TRA net de -10,38%⁽²⁾ similaire à un investissement direct dans l'Action.
- L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.
- Remboursement final : $100\% - 55\% = 45\%$ du capital initial⁽¹⁾.



SCÉNARIO MÉDIAN

Action baissière à long terme

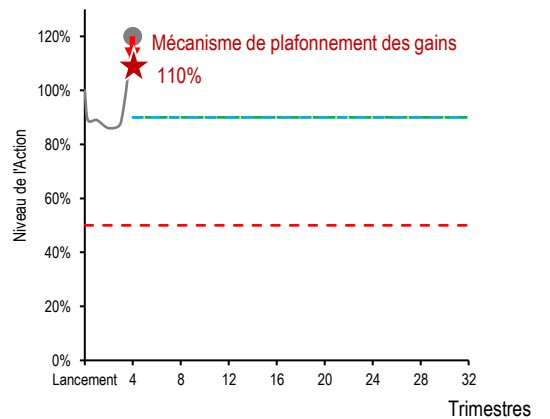
- Aux Dates de Constatation Trimestrielle, du trimestre 4 à 31, l'Action clôture en dessous de 90% de son Niveau Initial : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le produit dure jusqu'à l'échéance.
- À l'échéance, l'Action clôture à 70% de son Niveau Initial (soit une baisse de 30%) : l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors à la Date de Remboursement Final le capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽²⁾ (contre un TRA net de -5,30%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'Action).
- Remboursement final : Le capital initial⁽¹⁾.



SCÉNARIO FAVORABLE

Action fortement haussière à court terme

- À l'issue du trimestre 4, l'Action clôture à 120% de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé : l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors à la Date de Remboursement Anticipé le capital initial majoré d'un gain de 2,50% par trimestre écoulé depuis l'origine, ce qui correspond à un TRA net de 8,73%⁽²⁾ (contre un TRA net de 18,45%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'Action, du fait du mécanisme de plafonnement des gains).
- Remboursement final : $100\% + 2,50\% \times 4 = 110\%$ du capital initial⁽¹⁾.



⁽¹⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC.

⁽²⁾ Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



PRÉSENTATION DE L'ACTION

DESCRIPTION

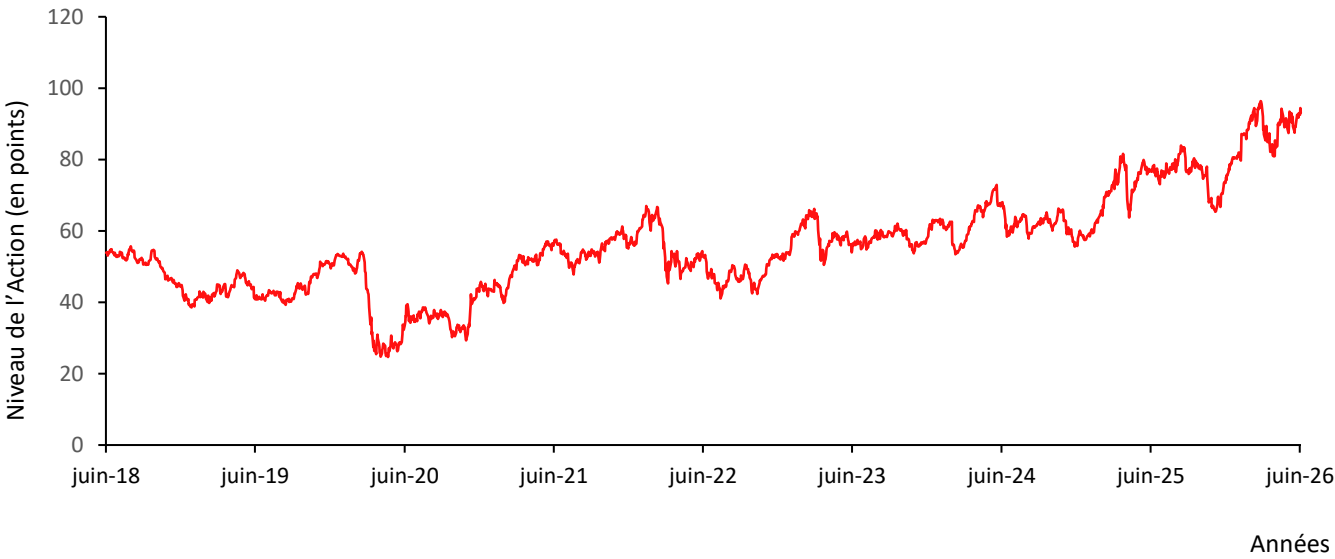
BNP PARIBAS

BNP PARIBAS est une banque française qui offre des services commerciaux de détail et d'investissement à la destination du secteur privé et des entreprises. La banque a été fondée en 1822 et est basée à Paris. BNP PARIBAS compte, fin 2025, plus de 178 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 47,90 milliards d'euros.

Le cours de l'action BNP PARIBAS est accessible entre autres sur le site de Boursorama (<https://www.boursorama.com/cours/1rPBNP/>), ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : BNP FP ; LSEG : BNPP.PA ; code ISIN : FR0000131104.

Source : rapport annuel BNP PARIBAS 2025 (<https://invest.bnpparibas/document/document-d-enregistrement-universel-et-rapport-financier-annuel-2025-pdf>).

ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'ACTION ENTRE LE 03/06/2018 LE 03/06/2026⁽¹⁾



LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

⁽¹⁾ Source : Bloomberg, au 03/06/2026. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type

Titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance

Émetteur

Barclays Bank Plc
A1/A+/AA- (Moody's/S&P/Fitch)⁽¹⁾

Substitution de l'Émetteur

La substitution de l'Émetteur par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, est permise dans les conditions décrites dans le prospectus de base. Elle pourrait se faire sans le consentement des investisseurs.

Niveau Initial

À la Date de Constatation Initiale du 31 juillet 2026, on observe le niveau de clôture de l'Action et on le retient comme Niveau Initial.

Date d'Émission

31 juillet 2026

Date de Constatation Initiale

31 juillet 2026

Date de Constatation Finale

31 juillet 2034

Date de Remboursement Final

7 août 2034

Prix d'Émission

100%

Dates de Constatation Trimestrielle

30 juillet 2027, 29 octobre 2027, 31 janvier 2028, 28 avril 2028, 31 juillet 2028, 31 octobre 2028, 31 janvier 2029, 30 avril 2029, 31 juillet 2029, 31 octobre 2029, 31 janvier 2030, 30 avril 2030, 31 juillet 2030, 31 octobre 2030, 31 janvier 2031, 30 avril 2031, 31 juillet 2031, 31 octobre 2031, 30 janvier 2032, 30 avril 2032, 30 juillet 2032, 29 octobre 2032, 31 janvier 2033, 29 avril 2033, 29 juillet 2033, 31 octobre 2033, 31 janvier 2034, 28 avril 2034, 31 juillet 2034.

Dates de Remboursement Automatique Anticipé

5 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, à l'exception des 3 premières et de la Date de Constatation Finale.

Devise

EUR

Durée d'investissement conseillée

8 ans

Objectif de Gain

Gain de 2,50% par trimestre écoulé⁽²⁾

Sous-jacent

Action BNP PARIBAS (code Bloomberg : BNP FP)

Éligibilité

Comptes-titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation

Double valorisation

En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, LSEG (anciennement Refinitiv). Ce service est payé par Barclays Bank PLC

Valeur nominale

1 000 EUR

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit, soit 1 000 EUR

Montant minimum de souscription

100 000 EUR en compte-titres – Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas

Code ISIN

XS3385281830

Commissions de distribution

L'Émetteur paiera au distributeur une rémunération lors de l'émission correspondant à une rémunération Trimestrielle maximum (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) de 1,50% du montant des Titres effectivement placés

Marché secondaire

Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%

Publication de la valorisation

Bloomberg, LSEG et Six Telekurs

⁽¹⁾ Notation en vigueur le 3 juin 2026. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

⁽²⁾ Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC.



AVERTISSEMENT

« SL - ATHENA TRIMESTRIEL BNP JUILLET 2026 » est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

DISPONIBILITE DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus de base du produit avant tout investissement dans le produit.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 31 juillet 2026, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note publié en date du 10 avril 2026 et du Document d'Enregistrement du 9 avril 2026

<https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2026/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202026%20-%20CBI%20Registration%20Document%20dated%209%20April%202026.pdf> ainsi que de leurs suppléments, qui sont approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et qui forment ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale (lorsque disponible) sont disponibles sur les sites <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2026/Barclays%20Bank%20PLC%20-%20GSSP%20EU%20Base%20Prospectus%202026.pdf> (Prospectus de Base) et <https://home.barclays/investor-relations/fixed-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/> (Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://derivatives.cib.barclays/FR/1/fr/document-repository.app>.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord et sous la responsabilité de SwissLife Banque Privée, le distributeur qui commercialise directement ou via ses sous distributeurs, le produit « SL - ATHENA TRIMESTRIEL BNP JUILLET 2026 ».

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.



SwissLife
Banque Privée

L'avenir commence ici.

Placement

SwissLife Banque Privée

Siège social :

7, place Vendôme
75001 Paris

SA au capital de 37 902 080 €
B 382 490 001 RCS Paris

Code d'établissement bancaire :

N°11 238 Q

Code APE :

6419 Z

TVA intracommunautaire :

FR763824900001